

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE696

présenté par

Mme Blin, Mme Corneloup et M. Taite

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition prévoit ce que l'on pourrait appeler un « DPE agricole ». Les agriculteurs sont les premiers acteurs de l'environnement et protecteurs de la biodiversité. Cette « évaluation » laisse planer un doute et induit que les agriculteurs seraient en quelque sorte « nocifs » pour la nature.

Au regard de cette méfiance suggérée en totale contraction par ailleurs avec l'objectif affiché de l'article 1, cet amendement vise à supprimer ce dispositif non avénu.